

Paris, le 22 novembre 2022

Le projet de reconstruction du centre du Syctom à Romainville et Bobigny franchit une étape décisive



Le Comité syndical du Syctom, réuni ce jour, a acté à l'unanimité l'accord politique entre le Syctom, la Ville de Paris, la Ville de Romainville, la Ville de Bobigny et l'Établissement Public Territorial Est Ensemble sur le programme définitif du projet de reconstruction du centre du Syctom à Romainville et Bobigny.

Le Syctom porte depuis plusieurs années l'ambition de définir et mettre en œuvre un projet exemplaire pour la reconstruction de ce centre, en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire.

En mai dernier, une nouvelle étape du projet a été franchie : le Syctom a attribué un marché de maîtrise d'œuvre architecturale et technique à un groupement d'entreprises constitué d'Ingérop Conseil et Ingénierie (mandataire) associé au cabinet d'architectes Groupe-6 et au bureau d'études Inddigo pour la conception du centre et le suivi des travaux jusqu'à la livraison de l'ouvrage.

Par ailleurs, et pour répondre à une demande conjointe du territoire (Est Ensemble, villes de Romainville, Bobigny et Paris), le Syctom a conduit au printemps une étude de faisabilité portant sur l'intégration du garage à bennes de la Ville de Paris dans l'emprise du projet du Syctom. En effet, dans le cadre du projet d'aménagement de la ZAC de l'Horloge, le déménagement du garage à bennes de la Ville de Paris actuellement situé avenue Gaston Roussel à Romainville constitue un enjeu commun fort pour Est Ensemble, Romainville et la Ville de Paris.

Cette étude de faisabilité a ainsi été réalisée conformément aux attentes des différents acteurs, tout en maintenant le niveau d'ambition prévu pour le pôle d'excellence de l'économie circulaire dont le programme est en cours de définition avec les partenaires locaux.

Lors de cette étude de faisabilité, plusieurs scénarios d'implantation ont été étudiés et ont permis d'apporter l'ensemble des éclairages techniques et financiers nécessaires à une prise de décision par les élus. L'implantation finalement retenue pour les différents éléments de programme du projet global a pu faire l'objet d'un consensus de la part des acteurs concernés.

Le Comité syndical du Syctom, réuni ce jour, a ainsi acté l'accord des parties prenantes sur le programme définitif d'implantation du projet de reconstruction du centre à Romainville / Bobigny. Pour rappel, le futur centre sera composé de quatre grands modules :

- Une unité de réception et de transfert de 350 000 tonnes d'ordures ménagères résiduelles et de 40 000 tonnes de déchets alimentaires par an,
- Un centre de tri de collecte sélective multimatériaux d'une capacité de 60 000 tonnes par an,
- Un port fluvial sur le canal de l'Ourcq permettant l'évacuation par la voie d'eau de 150 000 tonnes d'ordures ménagères résiduelles et de matériaux triés,
- Un pôle d'excellence de l'économie circulaire comprenant a minima une déchèterie, une ressourcerie, des ateliers et espaces de revente sera implanté à Romainville et à Bobigny.

A l'occasion de la séance du Comité syndical, le Syctom a réaffirmé ses exigences en matière d'architecture exemplaire. Le centre sera conçu dans une démarche de développement durable avec une construction sobre et bas carbone. Les études de conception à venir seront ainsi réalisées afin de favoriser le réemploi durant la construction et la recherche de matériaux à faible impact.

En effet, la reconstruction du centre existant répond à plusieurs objectifs majeurs : s'adapter à la réglementation en vigueur et aux nouveaux besoins liés à l'évolution des flux de déchets du territoire (augmentation de la capacité de tri pour la collecte sélectives multimatériaux, accueil des déchets alimentaires, etc.), mais également assurer une insertion urbaine et environnementale de grande qualité du futur centre dans un territoire en pleine mutation. Une meilleure intégration qui s'appuie notamment sur la réduction de la circulation des camions dans l'espace public grâce à la mise en œuvre du transport fluvial sur le canal de l'Ourcq et à la création d'un souterrain sous l'ex RN3. Une attention particulière sera également apportée à la maîtrise des nuisances olfactives et sonores.

En termes de calendrier, les études techniques de conception seront engagées d'ici la fin de l'année avec un objectif de dépôt des permis de construire fin 2023. Le démarrage des travaux des différentes unités du centre est prévu début 2025, avec une mise en service à l'horizon 2026/2027.

Corentin Duprey, Président du Syctom : « *Je suis heureux que ce projet ambitieux au service du territoire et de ses habitants puisse enfin démarrer. Je tiens à saluer le travail de coopération mené depuis de longs mois entre les collectivités concernées, qui a permis d'aboutir à l'accord d'aujourd'hui qui satisfait toutes les parties.* »

Le Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers, est l'établissement public chargé de traiter et valoriser les déchets produits par 6 millions d'habitants de 82 communes (Paris et proche banlieue), soit 10% de la population française. Chaque année, ce sont 2,3 millions de tonnes de déchets qui sont traitées. Dans un contexte de raréfaction des matières premières et de transition énergétique, tous ces déchets doivent être considérés comme des ressources. Un défi au quotidien pour le Syctom, toujours en quête d'innovations pour optimiser les performances de ses installations (hausse du rendement énergétique, amélioration des process de tri et de recyclage), et trouver des solutions à la réduction des quantités et au traitement des différents flux de déchets.

Contacts presse :

Syctom : Sylvie MARIAUD – tél : 06 21 60 03 82 - e-mail : mariaud@syctom-paris.fr

Site internet : www.syctom-paris.fr

Site internet du projet : projet-romainville-bobigny.syctom.fr